

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 7 OCTOBRE 2021

DEL-2021-201

L'An deux mille vingt et un, le sept octobre, à 10 heures 00, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 30/9/2021, s'est réuni 'Salle 300' de l'Espace Rencontre d'Annecy-le-Vieux, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents:

Mmes BRO, BRUNO, GOURDIN, LAFARIE, MUGNIER, PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BACHELLARD, BARBIER, BARTHALAIS, BAUD-GRASSET, BLOUIN, BOISIER, BOUVARD C, CHENEVAL JP, CHENEVAL P, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, DUNAND, FONTAINE, FRANCOIS, GAUDIN, GILBERT, GILET, GILLET, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, LEOTY, MATHIAN, OBERLI, PELLARIN, PERRET, PERRISSIN-FABERT, PETIT, PEUGNIEZ, RATSIMBA, SIBILLE, STEYER, VILLARD, VITTOZ.

Suppléants :

Mmes ARMAND-GRASSET, GRARD.

MM. ANTHOINE, CHARBONNIER, GOURREAU, NEVES, VUILLERMOZ.

Avaient donné pouvoir :

Mme DETURCHE.

MM. BOUCLIER, CHASSAGNE, GENOUD.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BILLOT, DALL'AGLIO, MERMIER.

MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BONTEMPS, BOUVARD M, BUFFLIER, BURNET, CALONE, CARTIER, CAVAREC, CHARRAT, CONDEVAUX JF, DAVIET, DEFAGO, GONDA, HAVEL, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEROY, LOMBARD, MARTIN-COCHER, MEYNET-CORDONNIER, MODURIER, PAULY, PENHOUËT, PEROU, ROSSINELLI, RUBIN, SADDIER, THOUVENIN, TOURNIER, TRUFFET.

Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, CELDA, GIZARD, JAILLET, KHAY, MALLET, PERRILLAT,

MM. BAILLY, CHALLEAT, GAL, JEZEQUEL, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIANT: du SYANE

Membres en exercice :

83

Présents:

50

Représentés par mandat :

4

Objet: BUDGET ANNEXE « RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID » - COMMUNE D'EVIAN-LES-BAINS - DOTATION INITIALE DU SYANE POUR LA REALISATION DU PROJET

Exposé du Président,

Le Syndicat dispose depuis 2017 de la compétence optionnelle « création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid ». Ainsi, les communes peuvent, selon leur souhait et conformément à l'article L.2224-38 du Code Général des Collectivités Territoriales, transférer cette compétence au SYANE pour la réalisation de projets publics.

Accusé de réception en préfecture 074-257400085-20211007-DEL-2021-201-DE Date de télétransmission : 18/10/2021 Date de réception préfecture : 18/10/2021

Après des études de faisabilité pilotées par le SYANE courant 2020, la commune d'EVIAN-LES-BAINS a confirmé son souhait de réalisation d'un réseau de chaleur sur les Hauts d'Evian, en décidant lors de son conseil municipal du 10 novembre 2020 de transférer à cette fin la compétence « réseau public de chaleur et de froid » au SYANE.

Lors de sa séance du 14 décembre 2020, le Comité syndical a délibéré de façon concordante en ce sens, et a confié la gestion de ce service public à sa régie Syan'Chaleur, régie sans personnalité morale et dotée d'une autonomie financière.

Le marché global de performance, au travers duquel les installations du réseau de chaleur vont être réalisées, a été attribué par le Bureau syndical du 7 octobre 2021 au groupement d'entreprises représenté par la société Engie Solutions.

Le calendrier du projet prévoit un dépôt du permis de construire de la chaufferie d'ici fin 2021, pour un démarrage des travaux du réseau de chaleur et de la chaufferie au printemps 2022. Le montant total des travaux est de 4,5 M€ HT.

Les dépenses d'investissement du projet sont équilibrées par :

- Les subventions dont bénéficie le projet, avec des aides attribuées et versées au fil de l'eau de la réalisation du projet :
 - o d'une part dans le cadre du plan France Relance au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), d'un montant de 300 000 €, notifiée en mai 2021.
 - o d'autre part dans le cadre du Fond Chaleur, administré par l'ADEME, d'un montant d'environ 2 000 000 €, en cours de finalisation.
- Le recours à l'emprunt. Le remboursement des emprunts est par la suite assuré par les recettes issues de la vente de la chaleur auprès des abonnés du réseau.

Les études d'ingénierie financières ont mis en avant l'intérêt économique pour le projet de disposer d'une dotation initiale de la part du SYANE, d'un montant de 300 000 €, remboursable sur 30 ans, sans intérêts, conformément aux articles R.2221-13 et R.2221-79 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce montant permet notamment de couvrir les premières dépenses d'études intégrées aux montants d'investissement du projet, avant le démarrage des travaux.

Les membres du Comité sont invités :

 à approuver, pour la réalisation du réseau de chaleur sur le quartier des Hauts d'Evian sur la commune d'EVIAN-LES-BAINS, le versement d'une dotation initiale de 300 000 € du budget principal du SYANE vers le budget annexe « réseaux de chaleur », remboursable sur 30 ans, sans intérêt.

e Président,

Adopté à l'unanimité.

Syan

Joël BAUD-GRASSET.

